

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS85

présenté par
Mme Clergeau, rapporteure

ARTICLE 28 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'article 28 *bis*, qui entend revenir sur la réforme du congé parental, applicable depuis le 1^{er} janvier 2015.